

les joints, et surtout bien laisser sécher le bois, on l'imprègne superficiellement de paraffine. La température de fusion de paraffine peut varier entre 110 et 140 degrés, suivant sa provenance. On procède lentement, avec des fers à repasser, on chauffe d'abord le bois, puis on le saupoudre de paraffine râpée et on repasse ensuite avec un autre fer chaud. La paraffine fondue pénètre dans le bois à une profondeur de une ligne à une ligne et demie et elle en colle les fibres en les empêchant de s'esquiller. Ces planchers peuvent ensuite être cirés comme ceux de chêne.

*Diarrhée des veaux.* — Pour prévenir la diarrhée chez les jeunes veaux, maladie trop fréquente et souvent meurtrière, on conseille : 1° de mesurer les rations proportionnellement à la capacité digestive de chaque sujet, de les distribuer régulièrement, à une température variant de 85 à 90 degrés Fr. 2° de n'employer que des récipients parfaitement propres, ébullitionnés chaque jour. 3° de n'utiliser que du lait proprement recueilli, stérilisé par ébullition si possible.

ÉDOUARD DU SOL.

## LA CAISSE POPULAIRE

(Spécialement écrit pour le Bulletin de la Ferme)

### LA VÉRITABLE BANQUE DU CULTIVATEUR

Par M. le Commandeur Alphonse Desjardins,  
fondateur des Caisses Populaires.

Votre revue a déjà signalé en termes élogieux l'existence et les bienfaits de ces institutions nouvelles qui, depuis quelques années, ont surgi dans notre province. Vous avez eu raison d'en parler avec éloge car elles viennent fournir aux cultivateurs les avantages que les grandes banques procurent au commerce et à l'industrie. Que deviendrait ces deux activités économiques si elles n'avaient pas le secours précieux — on peut même dire indispensable — d'un crédit fortement organisé et toujours prêt à leur venir en aide soit pour traverser une période difficile, soit pour étendre leurs opérations ou encore créer de nouvelles entreprises.

L'industrie agricole éprouve les mêmes besoins et doit avoir à sa disposition le même moyen de les satisfaire. Faut-il que ce moyen soit fourni par une institution à base de centralisation avec de gros capitaux et des succursales nombreuses disséminées un peu partout. Ce système a été essayé en Europe, notamment en France, sous l'empereur Napoléon III, et n'a produit qu'un fiasco monumental. Il serait trop long d'étudier ici les causes de ce fiasco dû exclusivement à l'institution que l'on avait rêvé de mettre au service de l'agriculture. Qu'il suffise de constater le fait. Mais, chose remarquable, c'est qu'au moment même où Napoléon III, aidé de grands financiers, organisait sa banque agricole dotée de millions et qui devait finir par un désastre, les humbles organismes paroissiaux imaginés par le génie de Raiffeisen en Allemagne surgissaient au delà du Rhin et devaient opérer une révolution économique des plus grandioses au profit de l'agriculture allemande, et, plus tard, se répandre dans le monde entier sous divers noms et formes adaptées aux circonstances et aux exigences des milieux où ils s'implantaient.

La Caisse Populaire canadienne reproduit en majeure partie ce type de banque paroissiale, mais s'adapte surtout avec une merveilleuse souplesse aux conditions diverses de notre milieu.

La Caisse Populaire est avant tout une association paroissiale, c'est-à-dire faite entre gens qui se connaissent bien réciproquement. Elle se compose de personnes et non pas, comme la compagnie ou la banque, de capitaux, c'est-à-dire que le gros actionnaire ne contrôle pas les affaires en votant autant de fois qu'il a d'actions ou de parts, chaque sociétaire n'ayant qu'un seul vote, peu importe le nombre de parts qu'il possède. L'administration est toute locale, chaque Caisse étant maîtresse chez elle et n'encourant aucune responsabilité pour les autres Caisses. Cette administration toute locale présente les meilleures garanties possibles quant à la solidité des prêts consentis, puisque tout le monde se connaît parfaitement dans une paroisse et que, lorsque l'emprunteur n'est pas suffisamment connu pour son intégrité, son amour du travail et sa complète honorabilité, on ne lui prête pas.

La Caisse réunit les épargnes de tous ceux qui veulent en faire partie et les prête à ceux de ses membres qui en ont besoin et qui peuvent donner les garanties morales et matérielles exigées par les officiers. L'épargne d'une paroisse reste donc dans la paroisse, n'est pas dirigée vers la grande ville pour aller s'engouffrer dans de grandes opérations financières, ou même dans les entreprises périlleuses. Non, l'épargne paroissiale reste dans la paroisse, y féconde et développe l'esprit d'entreprise et comme la principale industrie de la campagne est l'agriculture, ce sont donc les cultivateurs qui bénéficient les premiers des bienfaits d'une telle Caisse.

Est-ce à dire que les cultivateurs n'ont pas besoin d'emprunter, comme le prétendent ceux qui n'ont pas étudié la question. Cette prétention est insoutenable et la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est le nombre par trop considérable des petits prêteurs qui existent un peu partout à la campagne et qui se font des rentes avec quelques centaines de piastres prêtées à gros intérêt.

Le cultivateur a besoin du crédit pour améliorer ses procédés de culture, pour l'achat au comptant des instruments aratoires, des denrées ou marchandises nécessaires à son industrie, en attendant les rentrées de fonds que ses récoltes lui assureront. Où ira-t-il puiser l'argent nécessaire dans ces cas là, s'il n'a pas à sa disposition la Caisse Populaire qui, ayant réuni les économies de la paroisse, aura les fonds nécessaires pour satisfaire ces besoins d'emprunt. C'est le rôle que joue les banques pour le grand commerce et l'industrie, pourquoi l'agriculture n'aurait-elle pas à son service, elle aussi, sa banque paroissiale lui venant en aide chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Il suffit de poser la question pour la résoudre.

Ce genre de banque paroissiale fait merveille en Europe ou les opérations annuelles se chiffrent pas plus de mille millions de piastres. Avant l'introduction de ces organismes au Canada, on pouvait se demander si leur rôle serait aussi fécond qu'en Europe, mais aujourd'hui personne ne saurait avoir de doute sur la nécessité dans notre milieu, de pareilles Caisses. Voilà plus de treize ans, le mouvement des Caisses Populaires a commencé dans notre province et toujours son succès a dépassé l'attente. Depuis 4 ans surtout le nombre de ces Caisses s'accroît rapidement et si, dans les premières huit ou neuf années il n'a presque pas eu de Caisses de fondées, c'est parce que j'ai refusé les invitations pressantes qui m'étaient adressées, mon désir étant de faire une expérimentation complète avant de répandre ces organismes en dehors de Lévis. Ce n'est qu'après cette expérimentation dont les succès allaient grandissant chaque année que j'ai consenti à organiser de ces Caisses ailleurs et, aujourd'hui, le nombre atteint 165 tant dans la province de Québec que dans l'Ontario et aux États-Unis.

Pour donner une idée des bienfaits de ces Caisses pour l'agriculture, je citerai deux ou trois exemples. Je les prendrai dans des paroisses peu considérables, ce qui rendra encore la démonstration plus frappante.

St-Adrien, dans le comté de Mégantic, possède sa Caisse depuis le premier août 1910, et déjà le montant total de ses opérations s'élève à \$29,791.00; les prêts figurent pour \$12,866.00.

St-Séverin de Proulxville, dans le comté de Champlain, a sa Caisse Populaire depuis le 19 août 1912. Or, en dix-huit mois le chiffre total de ses affaires a atteint \$45,622.00, et les prêts \$15,561.00. L'actif se monte à près de \$13,000.00.

Mais voici un exemple encore plus frappant peut-être. C'est celui de la paroisse de Ste-Anne des Monts, dans le comté de Gaspé. La caisse y fut organisée le 8 septembre 1913, et dès le 31 décembre dernier son actif s'élevait déjà à \$3,726.00 dont \$3,011.00 était prêté dans la paroisse. Au 31 janvier, l'actif était de \$5,020.00 et les prêts de \$3,635.00 et au 28 février dernier, l'actif était de \$5,785.00 sur lequel il y avait \$3,735.00 de prêté. En un mot, le total des opérations de cette Caisse s'élève déjà à plus de \$7,000.00 et les prêts à \$4,500.00. Or, personne n'ignore parmi ceux qui ont visité cette paroisse qu'elle n'est pas largement favorisée par la nature et que l'agriculture s'y développe avec difficulté...

On pourrait multiplier des exemples puisqu'il y a 120 Caisses dans la seule province de Québec.

La Caisse Populaire a fait ses preuves. Ses bienfaits sont reconnus et appréciés de tous. Elle est installée parmi nous et elle y restera, qu'on ne s'y trompe pas dans aucun quartier. Les mesquines jalousies, s'il y a des esprits assez bornés pour en concevoir, n'entameront pas cette vigoureuse création sociale et économique. C'est une institution dont la puissance d'action et les développements futurs feront l'orgueil de notre province et la gloire de notre nationalité, car c'est parmi les Canadiens français qu'elle a pris origine et qu'elle progresse avec le plus de rapidité. Sa fécondité pour le bien économique des populations est inépuisable. Elle est aussi une école merveilleuse d'épargne, provocant, stimulant sans cesse l'esprit de prévoyance même chez les enfants. Elle est destinée à forti-